hommes étaient des plus inoffensifs, au dire de leurs avocats; c'est toujours ain-

Pas-de-Calais.

Dans le Pas-de-Culais, il ne s'est nasse que des faits insignifiants au point de vue qui nous occupe Ainsi l'arrestation a Arras de 35 sous-officiers ou caparoux de 75° de ligne, venant de Lille, et qui avaient crie à leur passage à Douai: vive la com-munel en mettant la crosse en l'air, de même que l'arrivée à Arras, de la fille Henriette, (veuve Rigod,) maîtresse de Felix Pyat, sont des faits qui n'impliquent absolument rien. Mais it est certain que tous les repris de justice, forçats libérés individus en surveillance de toutes les catégories, déserteurs et insoumis, en un mot, tous ceux qui n'ont rien à perdre el tout à gagner à se mettre en rébellion contre la sociéte, ont participé, plus ou moins, dans les départements si conserrateurs du Nord, du Pas-de-Calais, et de la Somme, au mouvement révolution-

paire.
J'ai vu la plupart des sous-préfets; celui de Boulogne, m'a dit, que le journal de cette ville, la France du Nord, je crois. était un des plus dangereux que l'on pûl lire. H a, si je m'en souviens bien, pour rédacteur-en-chef un ex-secrétaire de M. Gambetta. J'ignore jusqu'à quel point ce journal peut être dangereux, mais, ce que j'ai constate avec plaisir, c'est que la population m'a paru bien décidée à ne pas se laisser influencer par des hommes sans foi, qui n'ont qu'un but : se taire une maison avecdes décombres, c'est-à-dire, profiter du mat qu'ils font scientment pour se faire une position.

J'ai recueilli un renseignement que vous connaissez sans doute, Monsieur le Président; l'association Internationale prendrait le titre de fédération républi rine, et aurait déjà parmi ses adhérents. des hommes réputés homètes et de bonné foi qui, entraînés sur une pente aussi glis-sante, ne pourron' peut-être pas se retirer quand ils s'apercevront qu'on les fait aller plus loin qu'ils n'avaient intention de le faire.

En résumé, M. le président, je n'ai pu recueillir, dans toute l'étendue de mon commandement, que les renseignements qui précédent. J'ai acquis la conviction que le pays a soif de vengrance; que l'occupation prussienne était pour les habitants des localités, où ils sont encore, uni source intarissable de mauvais procédés d'avanies et meme de rixes sanglantes On a pour ces Allemands une haine d'autant plus grande que l'on est persuade qu'ils ont contribué à nos dissensions qu'ils les ont fomentées, et que nos mal heurs récents sont une conséquence de la misère, qu'ils ont occasionnée par leurs exigences et leur rapacité. Quoi qu'il en soit, notre malheuroux pays se relèvera, espérons-le. Je suis, avec la plus hauti

consideration, etc. Le colonel chef de la 3° Légion de gendarmeric Signé : ÉM. BLONDEL. P. CAP.

Lille, le 2 août 1871.

Monsieur le président, J'ai l'honneur de vous adresser, et réponse à votre lettre du Sjuillet dermen

les renseignements que j'ai pa recneilli sur la participation de certains individus des départements de la Somme, du Pas-is et du Nord, à l'insurrection du 18 mars.

Toutd'abord, je crois devoir vous faire savoir que l'immense majorité de la population de ces trois importants dépar-tements est tellement interessée au maintien de l'ordre, que l'on y trouv-infiniment plus de conservateurs que de communistes. Mais il y existe de si nom-breux établissements industriels, conséquemment tant d'ouvriers (beaucoup di Belges), que les fauteurs de désordra. qu'ils appartiennent à l'Internationale ou non, ne manquent pas de chercher l'occasion de fomenter des troubles, d'exciter les ouvriers contre les patrons enfin, de faire tout ce qui peut amene des conflits, afin de profiter de ces que-relles pour régner, piller, dévaster et se sauver dès que l'ordre reprend forcement

Je n'ai pas beaucoup de faits à vous signaler. Ceux que j'ai pu recueillir vous permettront peut-être de découvrir les auteurs d'incitations à la révolte. Voici ce qu'on m's indiqué: lors de l'enquète sur le libre-échange, un sieur Varlin, membre influent, dit-on, de l'Internatiodus tard membre très-actif du Comité central, est venu à Lille, soi-disant pour discuter les tarifs dans les réunions publiques; mais au lieu de s'en tenir à ce rôle, il chercha à détourner les ou riers de leur travail, sema parmi eux les théories les plus subversives et finit par se montrer si violent qu'on le pria de cesser; il s'en alla fort mécontent, dit-on, parce que les ouvriers de ce pays n'avaient pas paru apprécier ses théories

et ses discours. Le 19 octobre 1870, cependant, une déstration eut lieu vers les dix heures du soir : une bande d'individus, dont in certain hombre de Belges, conduite par trois meneurs socialistes, alla demander des armes à la Préfecture; brisa un barques vitres. La garde nationale dispersa reau de la grille d'entrée et cassa quel-

Lorsque le mouvement communiste de cis éclats, les hommes appartenant au en syance augustrent hautement l'As-

semblée nationale et soutinrent que le bon droit était à Paris. Ils cherchaient insi a egarer l'opinion publique, et ile-linsi a egarer l'opinion publique, et ile-étaient si bien parvenus que le Con-eil municipal de Lille, (qui en a sûre-peut ho le culourd mii,) vota à une ma-orité de deux voix, une motion tendant quienir du gouvernoment un compro-nie.

Ce parti avancé, qui n'a à son service que des hommes ardents et plus redoutables qu'ils ne sont convaincus, en furent pour leurs trais d'éloquence, car aux élections municipales du suivirent de près la motion dont je viens de parler, ceux qui l'avaient soutenue furent éliminés, indice d'un retour heureux à de plus sames theories.

Lors de la destruction de la colonne

Vendôme, il y avait dans les bas-fonds de la socjété une rumeur qui pouvait faire craindre une manifestation; mais comme l'autorité militaire avait pris des mesu-res, personne n'osa bouger.—Dans l'arrondissement de Valenciennes, la gendarmerie d'Anzin arretait, dans le courant de mai, un nomme Gépard Léonidas, qui sous le prétexte d'offrir de l'huile pour graisser les machines, s'introdui-sait dans les établissements industriels pour y faire de la propagande révolution-; il venait de l'arrondissement d'Avesnes quand il fut arrêté. On trouva sur lui une carte qui lui donnait le titre d'insp cteur des barricades; une autre, le titre d'aide-de-camp du général Flourens, enfin, un laisser-passer prussien. Cet individu tut transféré à Versailles par ordre de M. le préfet de police qui avait signalé comme très-dangereux

Le 17 mai, une grève que rien ne put expliquer au point de vue de l'intérêt des ouvriers grévistes, éclata dans la maison Carion Delmotte d'Anzin. On l'attribua a l'influence que venait d'exercer sur eux ce Génard.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, le 22 avril, à sept heures du matin, la gendarmerie de Dunkerque fit disparaître une affiche apposée pendant la nuit, et qui engageait la population de cette ville à la guerre civile. Les auteurs de cette tentative coupable sont restés in-

Daus le Pas-de-Calais, ce furent les villes de Boulogne et de Saint-Pierre-lès-Calais qui furent les plus travaillées

par les socialistes de l'Internationale. Il y a à Boulogne, un certain Debuchy ex-employe des chemins de fer du Nord, révoque, qui a été un des agents les plus acuts de l'Internationale. Mais il est connu et surveille de près. — Le 12 avril, on craignait dans cette ville une manifestation; elle a été déjouée grâce aux mesures épergiques de M. le préfet du Pas-de-Calais.

Le 31 mai, des affiches apposées pendant la nuit appelaient des volontaires pour aller au secours de la Commune; des journaux de cette Commune arrivaient en même temps et étaient saisis à la gare de Boulogne. — A Saint-Pierre-lès-Calais, lors des elections municipa-les, les radicaux parlaient de proclamer le soir même la Commune, s'ils avaient la majorité , les ne l'éurent pas Si les la majorité, ils ne l'eurent pas. Si les hounètes gens, qui sont en grande ma-jorité, la comme ailleurs, avaient la dixieme partie de l'ardeur des radicauxocialistes et communistes, ceux-ci n'auraient qu'à se taire, car ils verraient bien qu'il- ne peuvent rien; mais l'inertie, l'inoucrance et la longanimité des honnés gens redoublent l'ardeur des fauteurs de désordres et s'ils n'out pas le dessus en permanence, d'est parce qu'ils sont récllement en trop petit nombre Le pays semble s'apaiser chaquejour

Je suis, etc. Le colonel chef de la 3º légion, Signé: EM. BLONDEL.

Informations-Nouvelles

Voici l'article unique du projet de loi présenté par M. de la Bouillerie, au nom de la commission du budget.

« Il est accordé au ministre des finances, paur l'exercice 1872. des crédits s'élevant à la somme de 1,390.473,503 francs, crédits répartis par chapitres, conformément aux états aumarés ».

Le rapport sur les biens de la famille d'Orléans est partagé en quatre paragraphes com-

1º. L'origine et la nature des biens réunis au domaine de l'Etat par le décret du 22 janvier 1852; 2°. De la légalité du décret du 22 janvier ; 3°. De l'exécution et de l'effet du décret du 22 janvier ; 4°. Du caractère de l'étendue de la restitution et de l'économie et disposition du projet. — Il conclut à l'adoption du projet. — Il conclut à l'adoption du projet estitution et de l'économie et disposition du projet. disposition du projet. — Il contion du projet de restitution.

On dit que M. de Tillancourt est trèsgravement malade.

Hier, dit le Courrier des Alpes, sont arrivés de Grenoble et Chambéry, deux batteries d'artillerie et le 14° bataillon de chasseurs. On disait que cet appareil était destiné à poursuivre l'Empereur qui se cachait dans les montagnes. En réalité, il s'agissait de faire avorter un mouvement communeux et international qui devait éclater dans les chantiers de la compagnie hydraulique de Bellegarde. (Ain). Hier, dit le Courrier des Alpes, sont arri-

M. Thiers a 4te entendu aujourd hui, après-midi, par la commission du budget.

La commission qui s'occupe de la question es annéques judiciaires propose, dis-on, de

laisser, comme en 1848, les chefs de parquet

D'après Paris Journal décidé à donne D'après de l'occide à donne sa mission de la l'accueil que lui a mit l'assemblée, lum les huées qui l'ont accueil li lorsqu'il a noncé les mots de de mié et de moralit auraient fait comprende que son rôle page son seul refuse.

«On nous écrit de Paris, en date du 13

Mars:

the Gymasse a donné hier la première représensation de la nouvelle pièce de M. Gondinet: Paris chez lui. Cette Comédie sort un peu du genre adopté dans la maison de M. de Montigny; la gatté, et même la satire politique, y ont le pas sur le sentiment. M. Gondinet à mis cette fois en relief les ridicules du cosmopolitisme parisien. Il fait sessortir que les vices reprochés à Paris sont encore plus ceux des étrangers qu'il attire dans son sein que ses propres, vices. C'est le tableau vivant, et pailleté d'un monde et d'une époque, qui sont à la fois bien prée t bien loin de nous et dont nous ririons certainement bien volontiers s'il syfrattachait moins de tristes souvenirs. La pièce avait été faite évidemment pour un autre temps; et il moins de trises souvenns; La piece avant de faite évidemment pour un autre temps; et il n'a fallu rien moins que tout l'esprit de M. Gondinet pour l'ajuster aux impressions du jour. Elle abonde, en effet, en types, en situations et en tailettes, qui eussent été mieux expreciés dans les années qui ont suivi l'expession universelle.

« La pièce a été parfaitement interprétée par les attistes du *Gymiassi* Mines Pierson et Massin ont été elles-mêmes i MM. Pradeau, Landrol et Blaisot se sont très bien acquittés de leur tâche. En somme, la soirée a été très brillante, malgré quelques protestations qui qui ont animé les dernières scènes de la piè-

« Le prince et la princesse de Galles avec le duc d'Aumale, assistaient à cette représentation; et l'on a pu remarquer que l's per-sonnages anglais, surtout celui de lady Han-kins, si bien rempli par Mme Pierson, p'étaient pas ceux qui égayaientle moms l'héritier du trône d'Angleterre etson aimable comigane.

Lettres de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix).

Paris, 13 mars 1872.

Les ministres ont enfin reussi à calmer les susceptibilités de M. Thiers; ni la question de cabinet ni la question de gouvernement ne sera posée. L'accord est maintenant complet entre le pouvoir exécutif et la commission chargée d'exa-miner le projet de loi de M. Victor Le-franc. Après avoir entendu lecture du rapport de M. Grivart, M. Thiers n'a rapport de M. Grivart, M. Thiers na fait que quelques objections portant moins sur le fond que sur la forme. C'est ainsi que, pour salisfaire aux exigences de M. le president de la République, M. Grivart a rappelé dans son rapport que toute suppression de journaux, prononcée en vertu des lois sur l'état de siège était exécutoire dans toute l'éteudue du territoire français. Mais le projet de loi ne dit rien de cette interdiction, et l'article 2 qui l'énonçait est supprime L'article unique du projet de loi, punit toute attaque dirigée soit contre l'autorité et contre les droits de l'Assemblée, soit contre l'autorité et les droits du gouvernement, mais stipule en même temps que cette disposition ne peut porter atteinte aux droits de libre discussion des questions constitutionnelles. Malgré l'entente intervenue entre le gouvernement et la commission, les alarmistes de la Chambre persistent à croire que M. Thiers demandera la suppression de cette dernière phrase; d'après eux, un conflit pourrait bien surgir le jour du débat en séance publique et remettre tout en question. Il est vrai que M. Casimir Périer travaille avec ardeur à met-tre d'accord la commission et M. Thiers, et que son influence a dejà fait disparai-tre de regrettables malentendus, mais qui peut dire qu'à la dernière heure, un incident quelconque ne mettra pas le feu aux poudres?

Le gouvernement a fait démentir hier soir, par l'Agence Havas, les bruits de conspiration bonapartiste accrédités par le Siècle. Pourquoi la même agence ne dit-elle rien du compio organise par les réfugiés communards de Genève pour en ever le président de la République et le membres de l'Assemblée nationale? D puis plusieurs jours, il circule à ce propos des rumeurs plus inquiétantes sans doute que fondées, mais qu'il ne nous déplairait pas de voir démentir. On prètait aux fédérés le projet de faire dérailler, à la hauteur de Sèvres, le train direct qui part à 6 heures de et amène à Paris la majorité des membres de la Chambre. Le récent voyage du général Cluseret, ajoute-t-on, n'aurait pas eu d'autre but que de détermi-ner les mesures à prendre en vue de ce

18 brumaire d'un nouveau genre.
Toujours est-il que M. Leon Renault, le préfet de police, a passe deux jours de suite à Versailles et qu'il a eu de fre-quentes entrevues avec M. Thiers et les ministres.

Le gouvernement s'est occupé, paraît il, du coup de main que les réfugiés de Genève ont voulu tenter sur notre fron-Genève ent voult tenter sur notre fron-tière, pour révolutionner le Doubs, le Jura. l'Isère, etc. Averti par le conseil fédéral, M. Thiers a informé l'autorité militaire des tentatives projetées par les communards et tout fait espérer que grâce aux précautions prises, leurs gri-minelles menées seront sinon défouées du moins ajournées. Mais on s'est trompour appuyer le mouvement de nom-breux émissaires italiens, inféodés à

breux emissaires italiens, inteoues d'Internationale, s'embarquent chaque jour à Livourne et à Gênes et gagnent de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra del la contra del la contra del contra del la contra del à Livourne et à Gênes et gagnent érie où ils vont entretenir l'agitation

parmi les colons.

parmi les colons.

D'un autre coté, le parti de l'action recrute tous les jours à Paris de nouveaux adhérents. Ne pouvant plus, en vertu des réglements en vigueur, se livrer à cette foule d'industries que l'administration désigne sous le nom d'assujetis, les pontonniers rélaxes prennent rang dans les sections de l'Internationale, et vont grossir soit. À lenève soit à Londans les sections de l'Internationale, el vont grossir soit, à Genève soit à Londres, le nombre des révolutionnales cosmopolites. En outre, une société est organisée à Paris, et fonctionne sur une vaste échelle pour procurer aux communards appelés devant les conseils de guerre des certificats de houne conduite. Les chefs de cette, curieuse association vont trouver les chefs d'aleliers et leur font signer un engagement aux terrsies tont signer un engagement, aux tersies duquel les signataires promettent de re-prendre les fédérés compramis, dès qu'ils seront rendus à la liberté. Cette pièce est envoyée au conseil de guerre et celui-ci, surpris per la spontancité de la déclaration qu'on met sous ses yeux, rend dans presque tous les cas une ordon nance de non-lieu.

Nous avons mentionné à différentes reprises les altaques nocturnes dirigées par d'anciens lédérés contre les gar-diens de la paix et les militaires. Un régiment qui a pris une grande part triomphe de la cause de l'ordre, le l'ordre, le 114 de ligne, aurait été particulièrement en butte aux agressions des communards. Instruit de ces faits, M, le général de Ladmirault a résolu de déférer aux con-

seils de guerre la connaissance des ou-trages dont l'armée a été l'objet. M. Rochefort, détenu, comme vous le sayez, au fort. Bayard, vient de deman-der au gouvernament la fayeur d'envoyer des articles au Rappel. Dans sa lettre l'ex-redacteur de la Lanterne prélexte rait l'état de gène où il est réduit et le besoin qu'il éprouve de se procurer des ressources pour adoucir les rigueurs de sa captivité. Cette supplique aurait parait-il, été bien accueillie; attendez-vous donc, si les bruits d'hier se confirment à trouver bientot la signature du célébre pamphletaire dans les colonnes du Ran-

Un journal dont M. de Rochefort ful autrefois le principal collaborateur se propose d'accomplir dans quelques jour une nouvelle révolution politique. De legitimiste, le Figaro va devenir bona-partiste. L'administrateur de ce jourpartiste. L'administrateur de ce journai, M. Dumont se retire, mais M. de Villemessant reste. En même temps, or annonce la vente de l'Avenir nationa, à M. de la Ponterie ex-rédacteur de la France, de la Presse et du Paris-Jour nal, et aussi du Figaro. Sous la direc tion du nouveau rédacteur on chef l'Avenir national sera républicain con servateur. La droite modérée s'est réuni hier soir pour arrêter les termes de soi réglement.

L'assistance était nombreuse. Aprè une courte délibération, les membre présents se sont prononcés pour l'adop tion du réglement auquel étail soumi le celebre club de la rue de Rivoli pre sidé en 1848-1850, par le feu duc d Broglie, M. Molé etc.

Paris, 13 mars 1872. (Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

C'est le propre des orgueilleux d'ng graver leurs torts par l'obstination qu'ils mettenta les glorifier et de s'attirer aiusi des embarras gratuits. La gauche, dul est passée maitresse en fait d'orgueil, nous offre, depuis deux jours, la preuve de cette attristante vérité.

MM. Rouvier et Pierre Lefranc avaien insulté l'Assemblée L'Assemblée avai le plus possible, attenué l'embarras de leur situation en exonérant M. Pierre Lefranc et en renvoyant M. Rouvier devant la Cour d'assises, (où il avait encore le grandes chances de se tirer au lieu de retenir son jugement, en le dé-

férant à la propre barre.

Ces messieurs n'ont pas eu de repos qu'ils n'aient gâté leur affaire, ils ont si hardiment bravé l'Assemblée qu'ils l'ont conduite à se séparer des conclusions de la commission et à leur infliger un blâme sévère. On espérait que ce second avertissement les rappellerait à la raison, mais l'orgueil ne raisonne pas.

Les admonetes sont revenus à la charge. Hier, M. Brisson a soutenu que la séance de la veille, le général Changarnier avait eu le droit de transformer en amendement la proposition d'ordre du jour motivé, par taquelle la commission avait remplacé ses précéden-tes conclusions, lui Brisson aurait eu aussi le droit de présenter un amende-ment. Il a prétendu que lorsqu'à la précédente séance, il avait déclaré reprendre pour son propre compte les premiè-res cunclusions de la commission (qui renvoyaient Rouvier aux assises) il par cela même, présenté un voi amendement. Cet amendement été présenté par lui avent les prisons écrites du général Changas pre amendement qu'on dur r, et non sur celui du général c'était l'inverse qui avait eu lie concluait que le voie d'ordre du i

concluait que le vote d'ordre du jour de

concluait que le vote d'ordre du jour de la veille était nui l'accommende de la lantaiste, car m. Brisson n'ignore pas qu'il n'y a d'amétidéments, comme l'indique le nom, que les propositions amendé du tout dans les conclusions de la comprission, qu'il avaltationées telles quelles. Il sait bien encore que l'Assemblée n'est saisie et tenue de voter sur un amandémént qu'il brique child affition est redigée par écrit. Il le sait si bien, que d'est par cette ebjébtica qu'il-a contraint, hier, le métient qu'il-a contraint de sa proposition, il l'aurait aussir digée par écrit. Cest re qu'il q'a pas l'ait, et c'est pouncela que l'Assemblée n'a pas pu lui reppandre par un valeit of de M. Brisson par des sourires, et, compre d'ironie est insupportable aux orgueilleux, M. Brisson sett cabet la repuès verhat de la séence et la chesa était, passés au millieu du bruit, il a sépété avec sein sou expression on qu'insure, M. Prepre

expression or in a septica ye sain son expression or in a mesure, M. Pierre Lefranc, qui n'avait que faint dans ce débat (dent le président lavait prononcé la cléure). M. Pierre Lefranc a veglu s'emparer de la tribune malgréte président, Le tumulte était indescriptible. Le président s'est convert. L'Assemblée, poussée à bout, a demandé, par l'organe prossed siest couvert. A assemble poussée à bout, a demandé, par l'orgen de Ma Baragnob, les capsine contre M Brisson, et l'a votte à une consent portie. L'extrême gauche seule es pessée

jorile. L'extrême gauche se le calée assise.

La lin de la seanne a sucore affert une preuve de l'exprit de tolérance de la majorité de la Chambre. On discutait en trosième lecture l'art, 1° de la loi contre l'Internationale. Cet article proscrit toute asseciation fondée coutre la propriété, la famile, ou les cuttes recontus par l'Etat. Ce dernier mot a éveille des serrepules chez M. de Pressanse, qui est protestant, membre de la gauche et d'ailleurs généralement, est mé. Aussilot et sans souffiri la maindre discussion de la commission (qui est l'expression de la majorité) est venue déclarer qu'elle la majorité) est venue déclarer qu'elle n'entendait nullement méconnaître le principe de la liberté de conscience. Pour

principe de la liberté de con science. Pour en convaincre le préopin ant, elle a déctaré couseuir à ce quie l'ou remplacat les mots : les cuttes recomms par l'Etat par la phrase qu'avait proposée M. de Pressensé lui-mème et qui est celle ci : toute association fondée contre la propriété, la famille ou la tiberté des cuttes. Seulement, pour expliquer la rédaction primitive, M. Presneau est venu faire observer qu'on n'avait songé à protéger contre l'Internationaleque certions cuttes déterminés, parce que cette association n'a, en effet, persecuté jusqu'à présent qu'un seul cutte, le catholicisme. Leci soit dit à l'honneur du catholicisme.

me. L'orateur a saisi l'occasion pour de L'orateur a saisi l'occasion pour de-velopper en mene temps, une pensee qui n'est pas trop juste! Ne vous occu-pez pas tant des textes, ce n'est bas a coups d'olisi penales que l'Internatio-nale sera vancue. Ajoutez-y un peu de moralité publique, libre et spontance. La sera la véritable loi répressive. Le rapport de M. Grivart sur la loi Victor Lefranc, a eté déposée, hier, à la séance publique. La droite s'est eposée à ce qu'oii dounait lecture anticipee, non-

seance publique. La droite s'est opposee à ce qu'oi donnat lecture anticipee, non-seutement du rapport, mais melle du texte de loi definitivement adopté. On me dit, à ce sujet, que le gouvernement (ainsi que je le pressentais hier) à bien consenti à la suppression de l'art. 2 sur l'état de siège ambuitant, mais on ajoute qu'il a profité de cette concession pour obtenir une rédaction de l'art. 1 qui visc les trois fameux décrets et semble donnér un caractère définitif au gouvernement actuel Certains membres de la droite parlent dejà de critiquer cette rédation à la tribune. C'est pour cela qu'its se seraient opposés à la lecture publique anticipée.

ruit est exact, à cela Thiers, sans avoir obtenu une nouvelle rédaction de l'article 1er, a déclaré qu'il l'acceptait tel quel, mais que si quelque membre de la gauche-presentait une nouvelle rédaction de l'article 1", il se reservated an adhiner seems seed.

C'est là ce qui fait peur.

Le correspondant versaillais de l'U-nion raconte les anecdotes suivantes :

Le diver do mé sambéi à la présidence et auquel assistaient beaucoup de mem-bres influents de la droite, n'est peutètre pas non plus étranger à ce change-ment de M. Thiers. Il a pu se conveincre dans les conversation qu'on ne céderait pas facilement; et un de nos amis le lui a fait entendre a table avec autant d'esprit que d'à-prepos.

Il se trouvait a côté du président de la République, — et, voyant celui-ci étendre la main vers une carate, il s'en saisit la premier pour lui servir d'échan-